

Deux
le 21/3

NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR JEAN MILLIER

Objet : Laboratoire de l'Image
Service audiovisuel

Paris, le 17 Mars 1977

→ M. Barbas

Nous mettons cela
à l'ordre du jour
du Comité de
Dir. Dist.

Je ne
sais pas
pourquoi
travailler avec
des juristes !

La création du Comité scientifique du Laboratoire de l'Image au sein du Centre Georges Pompidou suscite un certain nombre de remarques de notre part.

En effet, article 1 du décret du 27 janvier 1976, le Centre "comprend deux départements : le Musée national d'art moderne et le Centre de création industrielle, ainsi que des services communs" ; article 2, "l'Etablissement peut s'associer avec : la Bibliothèque publique d'information, un Institut de recherche acoustique musique... Eventuellement tous autres organismes qui contribuent aux diverses activités du Centre.

Les conventions d'association fixent notamment les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes sont coordonnées avec celles des départements de l'établissement public et les modalités selon lesquelles ces organismes participent aux services communs".

Titre I, article 6 Le Conseil de Direction "arrête, sur proposition du président, l'organisation des services communs et veille à leur bon fonctionnement. Il donne son avis sur la nomination des principaux collaborateurs des chefs de départements et organismes associés".

Or, il semble que ce Laboratoire de l'Image, tel qu'il est décrit dans l'annexe 2 du rapport final du 15 septembre 1976, "Organisation et domaine d'activité du laboratoire" ne tienne pas compte de ce décret.

Par ailleurs, les écrits diffusés dans la presse évoquent une "politique autonome de création" envisagée par le service audiovisuel du Centre. Ce service faisant partie intégrante des services communs peut-il ainsi parler en ces termes ? N'est-il pas plutôt un prestataire de service pour les différents départements du Centre ?

Il semble que cette ambiguïté se retrouve aussi au niveau de la formulation de la convocation pour la première réunion du Comité scientifique : la diffusion de cette convocation n'ayant pas été effectuée.

De plus, datée du lundi 7 mars pour la réunion du vendredi 11, elle est parvenue le jeudi 10 après midi à l'IRCAM comme au Musée.

Nous vous demandons qu'une discussion puisse avoir lieu prochainement à ce sujet.

Pontus Hulthen

SEGUIN

Boulez

Mullender

Pontus Hulthen

Jean Pierre Seguin

Pierre Boulez

Jacques Mullender